

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
07 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-11-2017.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Emmanuel VALOT, Séverine BOURGET, Carole ROCHETEAU, Laëtitia CHATRY et Jérôme QUINT.

André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Elodie COUTAND, Valérie JOLLY, Perrine OIRY, Patrice BAERT étaient absents et excusés.

André BEAUGENDRE a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU

Emmanuel VALOT a été élu secrétaire de séance.

Rajout à la séance : néant

Le P.V. du 28-09-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE
DE SES DELEGATIONS DE FONCTION**

(délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner : avis favorable

N°	propriétaire	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie	prix
2017-12	M. et Mme TAYLOR David	8, impasse du Grand Chemin	ZK 324	maison	708 m ²	142 500 €
2017-13	M. et Mme IRELAND Barry	3, impasse du Tisserand	ZB 318-319- 321-325	maison	1 155 m ²	66 900 €
2017-14	Jean-Baptiste MOREAU	Le Bourg	C 113-1098- 1109-1172	terrain	757 m ²	5 000 €

DELIBERATIONS PRISES

1. Approbation sur les rapports d'activité 2016 de l'ex communauté de communes de Palluau

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité au

- Bilan 2016 de la communauté de communes du pays de Palluau
- Bilan 2016 des déchets
- Bilan 2016 du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)

2. Rapport assainissement 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport présente les données suivantes :

- Nombre d'abonnés : 272
- Volume facturé en m3 : 19 663 m3
- Tarif redevance modernisation des réseaux perçue par l'agence de l'eau : 0.18 €
- Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 au 1^{er} janvier 2015 : 1.85 €
- Recettes réelles de fonctionnement en 2016 : 96 298.83 €
- En cours de la dette au 31-12-2016 : 0 €
- Montant des travaux investissement en 2016 : 185 392.13 € pour l'extension de la lagune

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3. Redevance assainissement 2018

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Part fixe par branchement : 41 € (pas d'augmentation)
- Par m3 consommés : 1.35 € (+1% par rapport à 2016)

4. Proposition aménagement de la garderie

Laurent PREAULT expose au conseil municipal l'étude de la commission des affaires scolaires pour l'aménagement de l'extérieur de la garderie :

- o Mise en œuvre de dalles amortissantes couleur au choix sous le préau : 6 105 € H.T.
- o Mise en œuvre d'un gazon synthétique sur la partie extérieure : 6 589.10 € H.T.
- o Fourniture et pose de jeux extérieurs : 5 295.91 € H.T.
- o Création d'une allée avec des dalles en gravillons : 1 358.80 € H.T.

Le conseil municipal propose de voter une enveloppe d'environ 20 000 € au budget primitif 2018 et de consulter plusieurs prestataires.

5. Décisions modificatives suite à différents devis ou facture

Le conseil municipal, considérant :

- Devis Maurice Guilbaud pour travaux vestiaires au stade de foot : 3 934.48 €
 - Devis Clisson Métal pour 2 caillebotis aux vestiaires : 469.20 €
 - Facture Maurice Guilbaud pour soubassements clôture terrain de foot : 3 336 €
 - Facture Serge Guillet pour la pose de la sonnerie et le déplacement du défibrillateur : 760.37 €
- Décide de faire le virement de crédit suivant :
- 2031 : - 8 500.05 €
 - 2181 : + 8 500.05 €

6. Convention bipartite avec les communes concernant le fonctionnement des médiathèques du réseau « communauthèque »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention qui se résume ainsi :

- Les communes peuvent occuper les locaux ou les mettre à la disposition d'organismes à titre exceptionnel après accord de la CCVB, celle-ci étant prioritaire afin d'assurer les missions de lecture publique et d'accès à la culture
- Les matériels liés au téléphone et dépenses qui en découlent (investissement, maintenance des équipements, consommations...) sont pris en charge par la communauté de communes sauf installation particulière reliée directement à la commune (autocom...)

7. **Création d'un emploi temporaire pour surcroît d'activité**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer un contrat temporaire avec Marc Reculeau pour 3 jours à définir pour la pose de bancs sous le préau de la garderie et l'installation de trois abris au terrain de foot

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Rappel de la cérémonie du 11 novembre 2017 à 9h15**

- **Compte-rendu des commissions**

Commission culturelle : réunion des associations du 17-10-2017 (14 associations étaient présentes) et réunion du 28-10-2017 concernant une exposition de plantes « belles et rebelles »

Commission voirie : réunion le 18-11-2017 à 10h et le mercredi 29-11-2017 à 19h avec monsieur LENOIR pour la consultation de la maîtrise d'œuvre concernant le projet de salle polyvalente. Il faudra prévoir des visites de salles polyvalentes pour le début de l'année.

Commission information : réunion le 14-11-2017 pour préparer le bulletin annuel

Commission sociale : réunion le 21-11-2017 pour préparer le goûter des aînés

- **Prochaine réunion le mardi 5 décembre à 20h30**

Fin de séance à 22h15

Le Maire : Xavier PROUTEAU